

CANADA

RFCUEIL DES TRAITÉS, 1942

N° 18

ÉCHANGE DE NOTES

(5 et 9 octobre 1942)

ENTRE

LE CANADA

ET

LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

PROROGÉANT AU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 1943

L'ACCORD DU 10 NOVEMBRE 1941  
PRÉVOYANT LE REHAUSSEMENT PROVISOIRE  
DU NIVEAU DU LAC SAINT-FRANÇOIS

EN VIGUEUR LE 1<sup>er</sup> OCTOBRE 1942



OTTAWA  
EDMOND CLOUTIER  
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI

1946

43 267 873

6 163074x

CANADA  
RECUEIL DES TRAITÉS 1942

N° 18

ÉCHANGE DE NOTES

(5 et 9 octobre 1942)

SOMMAIRE

	PAGE
I. Note, en date du 5 octobre 1942, adressée par le Ministre du Canada aux Etats-Unis d'Amérique au Secrétaire d'Etat des Etats-Unis....	3
II. Note, en date du 9 octobre 1942, adressée par le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis au Ministre du Canada aux Etats-Unis.....	3

PROVOQUANT AU 1er OCTOBRE 1942  
L'ACCORD DU 10 NOVEMBRE 1941  
PRÉVOYANT LE REHAUSSEMENT PROVISOIRE  
DU NIVEAU DU LAC SAINT-FRANÇOIS

EN VIGUEUR LE 1er OCTOBRE 1942





ÉCHANGE DE NOTES (5 ET 9 OCTOBRE 1942) ENTRE LE CANADA  
ET LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE PROROGEANT AU  
1<sup>er</sup> OCTOBRE 1943 L'ACCORD PRÉVOYANT LE REHAUSSEMENT  
PROVISOIRE DU NIVEAU DU LAC SAINT-FRANÇOIS  
DU 10 NOVEMBRE 1941 \*

(Traduction)

I

*Le Ministre du Canada aux Etats-Unis au Secrétaire d'Etat des Etats-Unis*

LÉGATION DU CANADA

No 653

WASHINGTON, le 5 octobre 1942.

Monsieur le Secrétaire d'Etat,

D'ordre de mon Gouvernement, j'ai l'honneur de me référer à l'échange de Notes du 10 novembre 1941 par lequel le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique a consenti au rehaussement provisoire du niveau du lac Saint-François aux époques de basses eaux pour les raisons et sous réserve des conditions et servitudes exposées dans lesdites Notes.

Les circonstances qui ont induit le Gouvernement des Etats-Unis à consentir au rehaussement du niveau du lac Saint-François subsistent encore et, vu l'importance que présente pour le Canada et pour les Etats-Unis d'Amérique la conservation de la force motrice dans cette région, le Gouvernement du Canada propose de proroger au 1<sup>er</sup> octobre 1943 les arrangements consignés dans l'échange de Notes. Les arrangements ainsi prorogés seront, naturellement, soumis à toutes les conditions et servitudes portées dans l'échange de Notes du 10 novembre 1941.

Veuillez agréer, monsieur le Secrétaire d'Etat, l'assurance renouvelée de ma plus haute considération.

LEIGHTON McCARTHY.

II

*Le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis au Ministre du Canada aux Etats-Unis*

SECRETARIAT D'ÉTAT

WASHINGTON, le 9 octobre 1942.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre Note du 5 octobre 1942 ayant trait aux arrangements effectués par un échange de Notes en date du 10 novembre 1941 visant le rehaussement provisoire du niveau du lac Saint-François aux époques de basses eaux, et de vous faire savoir que le Gouvernement des Etats-Unis acquiesce à la proposition de votre Gouvernement de proroger au 1<sup>er</sup> octobre 1943 les arrangements dont il s'agit, sous réserve, bien entendu, de toutes les conditions et servitudes portées à l'échange de Notes du 10 novembre 1941.

Veuillez agréer, monsieur le Ministre, les assurances renouvelées de ma plus haute considération.

*Pour le Secrétaire d'Etat,*

A. A. BERLE, fils.

\* Pour le texte de l'Echange de Notes du 19 novembre 1941, voir n° 19 du Recueil des Traités 1941.



